



Avenue Charles ATANGANA, derrière le Mess des Officiers - Olézoa
B.P. 13488 – Tél. : (237) 652 70 91 22/(237) 655 72 36 98/(237) 222 22 03 85

Le Bâtonnier de l'Ordre

The Bar President

www.barreaucameroun.org - e-mail : oabc@barreaucameroun.org

COMMUNIQUÉ

SUR LA RECRUESCENCE DE CERTAINS CRIMES **AU CAMEROUN**

Le Barreau du Cameroun a constaté à travers les médias et les réseaux sociaux, la recrudescence de la criminalité des mœurs matérialisée par des atteintes par viol à l'intégrité physique des enfants parfois très jeunes.

Concrètement le Barreau du Cameroun est informé du cas d'un certain Sieur Materne Rameaux ABOMO NGONO qui usant de la casquette d'enseignant, en aurait profité pour abuser d'une quinzaine de jeunes enfants âgés entre 04 et 14 ans dans la ville de Yaoundé, précisément au quartier Meyo dans l'arrondissement de Yaoundé IV.

Dans le même moment le Barreau du Cameroun a appris avec la même consternation, le cas d'une jeune enfant âgée de 03 ans, élève dans une école de Yaoundé au quartier Odza, qui serait également victime d'un viol ayant suscité des manifestations publiques aux abords de son école ce 28 Mai 2026.

Ce même jour nous apprenons qu'une jeune fille de 14 ans aurait été violée par son enseignant dans la ville de Douala, lieudit PK14 et qu'un autre a été passé à tabac par la foule à Bangangté pour avoir également violé une fillette de 10 ans qu'il ciblait à partir de son école.

Dans la Région du Nord-Ouest, Département de Momo, on signale le viol d'une jeune fille de 14 ans par un septuagénaire. Interpellé, il aurait remis la modique somme de F CFA 30 000 (Trente mille) à la tante de la victime pour échapper aux foudres de la justice.

On se souvient douloureusement de l'histoire de l'enfant, Divine MBARGA ATANGANA, cette jeune fille de 11 ans qui partit pour réviser ses leçons chez un camarade de classe, sera retrouvée morte le lendemain 19 Mars 2026, vraisemblablement violée et assassinée par le père de son camarade qui aurait poussé le vice au point d'utiliser son propre fils, lui aussi âgé de 11 ans, pour faire le guet.

L'horrible constat est celui selon lequel, le diable est désormais à l'école et se dissimule derrière la blouse pourtant noble des enseignants. Ainsi l'école qui était un lieu sûr pour les enfants serait elle aussi en voie d'être infestée par les criminels sexuels.

Au vu de la recrudescence de ces actes épouvantables dans la Société camerounaise et fidèle à son devoir de sentinelle protectrice des droits humains en général et des droits des enfants en particulier, le Barreau du Cameroun condamne avec la dernière énergie les atteintes aux bonnes mœurs notamment ceux perpétrées au préjudice des enfants à qui la pureté et l'innocence sont violées et volés par des diabolins sans foi ni loi.

Le Barreau du Cameroun déplore en outre la légèreté qui a souvent conduit à la remise en liberté de ces prédateurs sexuels après des brefs séjours de garde à vue ou de détention préventive et invite tous les acteurs de la chaîne judiciaire pénale à maintenir le ton ferme et la main lourde contre les agresseurs sexuels en général et auteurs de viols contre les enfants en particulier.

Avec la même gravité, le Barreau du Cameroun dénonce les arrangements dits amiables qui interviennent au détour des viols d'enfants entre les prédateurs et les parents et rappelle à ces derniers que l'innocence, la pureté et l'intégrité physique et morale des enfants sont des vertus hors commerce et non négociables. Par conséquent, le Barreau du Cameroun n'hésitera pas à tenir pour complices les parents qui se risqueraient à ce type de transactions absolument scandaleuses.

Le Barreau du Cameroun exhorte par ailleurs le ministère de l'éducation de base et celui chargé des enseignements secondaires à accroître le dispositif prudentiel relatif à l'enquête de moralité lors du recrutement des enseignants notamment dans établissements scolaires privés. Vu l'ampleur du phénomène, une synergie entre ces départements ministériels et celui chargé des affaires

sociales dans le but de renforcer la communication et la sensibilisation des enfants sur ce dangereux phénomène.

Dans la même lancée le Barreau du Cameroun exhorte les journalistes, influenceurs et hommes de media à faire preuve d'un professionnalisme de tous les instants lors du traitement des informations relatives à ces exactions. Il leur est recommandé de toujours prendre le soin de protéger l'image de ces jeunes enfants pour les épargner du traumatisme supplémentaire d'avoir à subir les photos prises dans ces circonstances choquantes durant toute leur vie.

Pour sa part, le Barreau du Cameroun par la voix du Bâtonnier de l'Ordre, se constitue d'office aux côtés des familles victimes de ces exactions d'un autre genre à travers la création d'une cellule spéciale chargée d'assister, de conseiller et de défendre les cas de viols d'enfants. Cette cellule se chargera entre autres de contacter les différentes familles victimes de ces exactions pour le suivi des dossiers jusqu'à l'aboutissement des procédures judiciaires. A chaque fois que de besoin, le Président de cette cellule aura pleine compétence pour adjoindre à cet organe d'autres Avocats qu'il désignera.

La composition de cette cellule est la suivante :

Président : Maître MEMONG Philippe Olivier, Avocat à Yaoundé et Représentant du Bâtonnier pour les Régions du Centre, du Sud et de l'Est,

Rapporteur : Maître ZANGUE Serges Martin, Avocat à Douala et Secrétaire de l'Ordre,

Membres :

- **Maître MBUYAH Gladys Fri épouse LUKU**, Avocate à Mutenguené et Présidente de la Commission des affaires sociales du Barreau du Cameroun,
- **Maitre TCHAKOUNTE Charlotte**, Avocate à Douala et Présidente de la Commission anti-corruption du Barreau du Cameroun,
- **Maître NKONGME Dorcas Mirette**, Avocate à Yaoundé et vice-présidente de la Commission des droits de l'homme du Barreau du Cameroun,
- **Maitre NJIE Jude MOKOM**, Avocat à Bamenda et Délégué spécial du Bâtonnier pour la Région du Nord-Ouest.

Enfin le Barreau du Cameroun communique à l'attention des victimes des viols sur enfants, le numéro de **téléphone/whatsapp (+237) 654 815 610** comme étant celui auquel il répondra à chaque fois que de besoin.

Fait à Yaoundé, le 29 Mai 2026



Le Bâtonnier de l'Ordre

Me MBAH Éric MBAH